

Termes de Référence
Evaluation externe finale

Programme Cap Jeunesse
Phase I (2021-2023)

**Convention programme Pour une jeunesse actrice du
changement !**

Co-financé par
AFD
Agence Française de Développement

Burkina Faso, Madagascar, Egypte, Liban, Philippines

-
Janvier 2023

Table des matières

1. Description de la structure commanditaire et du programme.....	3
1.1 Structure commanditaire.....	3
1.2 Contexte du programme.....	3
1.3 Présentation du programme.....	4
1.4 Objectifs et résultats attendus du programme.....	5
2. Description de l'évaluation finale	6
2.1 Contexte de l'évaluation finale.....	6
2.2 Périmètre de l'évaluation finale - critères.....	7
2.3 Questions évaluatives à considérer	8
2.4 Approche et méthodologie	11
2.5 Livrables.....	12
3. Modalités de mise en œuvre	13
3.1 Calendrier.....	13
3.2 Budget.....	13
3.3 Pilotage et rôle d'Asmae.....	13
4. Réponse à l'appel d'offres	14
4.1 Profil des consultant-es.....	14
4.2 Modalité de soumission des offres.....	15

Liste des acronymes :

AFD	Agence Française de Développement
AFDE	Approche Fondée sur les Droits de l'Enfant
CAD-OCDE	Comité d'Aide au Développement - Organisation de Coopération et de Développement Economique
COPIL	Comité de Pilotage
FGD	Focus Group Discussions
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PPE	Politique de Protection de l'Enfant
TDR	Termes de référence



I. Description de la structure commanditaire et du programme

I.1 Structure commanditaire

Asmae (Association Sœur Emmanuelle) est une ONG internationale française créée en 1980 par Sœur Emmanuelle. L'action d'Asmae vise à soutenir les enfants et les jeunes vulnérables ainsi que leurs familles en apportant un soutien sur mesure aux communautés locales, aux entités et aux OSC travaillant dans le domaine de l'éducation, de la formation-insertion professionnelle, de la protection et du vivre ensemble. Asmae s'inscrit dans une démarche de partenariat avec des organisations de la société civile des pays à l'international dans lesquels elle intervient : à l'heure actuelle, le Burkina Faso, Madagascar, l'Égypte, le Liban, l'Inde et les Philippines. Depuis 2018, Asmae s'engage pour mieux prendre en compte le genre dans ses interventions. L'approche fondée sur les droits et la participation constituent également des piliers de la méthodologie d'intervention d'Asmae.

Le programme Cap Jeunesse premier programme multi-pays (Liban, Madagascar, Philippines, Burkina Faso et Égypte) d'Asmae a été élaboré sur la base des constats et enjeux évoqués ci-dessous.

I.2 Contexte du programme

En 2018, les jeunes représentaient environ 16% de la population mondiale, ce taux pouvant atteindre 24%¹ dans les pays concernés par le programme. La forte croissance démographique (actuelle et à venir), les difficultés d'accès à l'emploi liées notamment à une sortie précoce du système scolaire, le déficit d'application des cadres juridiques et réglementaires, ainsi que les phénomènes qui en découlent (développement de l'économie informelle, migrations, dérives identitaires) font de l'accompagnement de la jeunesse un enjeu majeur de cohésion sociale.

Malgré des contextes variés, au niveau politique, les institutions témoignent d'une prise de conscience nouvelle et cherchent à promouvoir la jeunesse et le rôle des jeunes dans la société. Les États africains avaient d'ailleurs déclaré la période 2009-2018 « décennie africaine de la jeunesse », et mobilisé des ressources pour apporter des solutions, notamment en matière de formation et de promotion de l'emploi des jeunes. Des politiques éducatives ambitieuses sont en cours et le secteur de la formation professionnelle a été revalorisé, répondant ainsi à un besoin de formation rapide et efficace de la part des jeunes. En parallèle, au cours des deux dernières décennies, les gouvernements ont de plus en plus systématiquement procédé à l'élimination des aspects discriminatoires de leur législation et ont adopté des lois favorisant l'égalité des genres et luttant contre les violences faites aux femmes. Cette mise à l'agenda de la jeunesse et des femmes se heurte néanmoins à des obstacles économiques, sociaux et culturels forts.

Dans leur parcours scolaire et professionnel notamment, les jeunes ont un accès insuffisant et inégalitaire à des dispositifs souvent incomplets. Au niveau éducatif, l'égalité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire est désormais acquise, mais peu de pays ont atteint cette cible à tous les niveaux de l'éducation. Malgré la progression du taux de scolarisation, les défis demeurent encore nombreux. Dans les pays ciblés, le maintien à l'école et la réussite scolaire sont des enjeux persistants. Une étude réalisée par Asmae sur les déterminants de la réussite scolaire des adolescent·es dans la région du Centre, au Burkina Faso, révèle que 18,1 % des garçons et 15,2 % des filles ont abandonné au niveau post-primaire. Ces inégalités s'accroissent pour les jeunes qui font l'objet d'autres formes d'exclusion : handicap, genre, statut de réfugiés. Ainsi, une étude réalisée par Asmae en Égypte en 2019 révèle que très peu d'écoles sont en capacité de proposer une éducation inclusive aux jeunes en situation de handicap.

L'accès à l'emploi est également un défi majeur, avec des obstacles divers dans les pays d'intervention : inadéquation entre la formation et le secteur de l'emploi, chômage, prépondérance du travail informel. La

¹ Pourcentage de jeunes entre 10 et 19 ans : Burkina (24%), Madagascar (23%), Philippines (20%), Égypte (18%), Liban (17%).
Rapport de l'UNICEF, La situation des enfants dans le monde en 2019, p. 244-245.
<https://www.unicef.org/media/63016/file/SOWC-2019.pdf>



faible connaissance du marché et de ses potentialités par les jeunes se traduit souvent par une reproduction des modèles connus tels que les modèles familiaux et communautaires. À l'échelle mondiale, les jeunes sont trois fois plus exposés au chômage que les adultes. Le statut marital est aussi un facteur déterminant car il serait positivement associé à la probabilité d'obtenir un emploi rémunéré pour les hommes, ce qui est l'inverse pour les femmes.

Ainsi, en 2018, « à l'échelle mondiale, un cinquième des jeunes n'étaient pas scolarisés, employés ni en formation ; à cette période particulièrement propice de leur vie, ils n'accumulaient pas d'expérience professionnelle et ne pouvaient acquérir de nouvelles compétences ni se perfectionner grâce à des programmes d'éducation ou de formation professionnelle. Conséquence d'une différence très marquée entre les genres, les jeunes femmes sont deux fois plus susceptibles que les jeunes hommes d'être au chômage ou exclues de la population active, de ne pas faire d'études et de n'accéder à aucune formation. Renforcer l'accès des jeunes à une éducation de qualité, et à des formations ainsi qu'un accompagnement professionnels adaptés apparaît donc comme un levier d'action prioritaire.

En parallèle, l'amélioration de ces dispositifs doit s'accompagner du renforcement des cadres de protection dans lesquels évoluent les jeunes (caractère systémique du processus d'insertion). En effet, on observe dans les différents pays d'intervention une absence de cadres de protection formalisés pour les jeunes confrontés à des situations de danger, ce qui revêt un caractère limitatif dans leurs parcours scolaire, professionnel aussi bien que social. En Egypte, les comités de protection des gouvernorats et des écoles sont à la base du système de protection des enfants et jeunes. Or, les résultats de l'étude menée en Egypte par Asmae confirment le manque de ressources humaines et matérielles de ces comités pour remplir leurs rôles. Une enquête menée par l'UNICEF ajoute que 70% des adolescent·es âgé·es de 13 à 15 ans déclarent avoir été harcelé·es au moins une fois dans les 30 jours précédant l'enquête. Ce pourcentage s'élève à 53% pour les jeunes garçons et 49% pour les jeunes filles aux Philippines. L'enquête National Demographic and Health Survey de 2017 révèle également que 80% des répondant·es âgé·es de 13 à 24 ans disent avoir expérimenté des formes de violence dans leurs vies, que ce soit à l'école, à la maison ou en extérieur. Au Burkina Faso, l'ONG Educo a mené une enquête dans la périphérie de Ouagadougou, qui révèle que « 34,6% des enfants pensent qu'ils ne sont pas protégés contre les violences et 75% pensent que les filles subissent plus de violences que les garçons ». Il s'agit donc de former les acteurs du secteur de la protection (partenaires mais aussi représentants institutionnels, leaders communautaires...) à identifier, accompagner et référer les jeunes, filles comme garçons, en situation de danger. En parallèle, informer les jeunes (et leur entourage) sur leurs droits doit être un autre levier d'action prioritaire.

1.3 Présentation du programme

Cap Jeunesse, premier programme multi-pays (Liban, Madagascar, Philippines, Burkina Faso et Egypte) d'Asmae est construit à partir des différents diagnostics évoqués et a pour objectif de répondre aux principaux enjeux sus-mentionnés. Essentiellement déployé en zone urbaine, le programme impulse une dynamique nouvelle autour des jeunesses qui sont renforcées pour être actrices de changement dans leur société. Dans une Approche Fondée sur les Droits, le programme vise le renforcement du pouvoir d'agir de plus de 8 000 détenteur·rices de droits à travers l'accès à des services d'éducation, de formation et de protection de qualité. En parallèle, les débiteurs d'obligation sont également accompagnés pour la mise en place ou le renforcement de la qualité des services, ainsi les capacités de plus de 400 professionnel·les de l'éducation et de la protection issus des partenaires sont renforcés.

L'intervention s'articule autour de quatre objectifs spécifiques dont découlent huit résultats : (1) améliorer l'insertion et l'accompagnement scolaire et professionnels des jeunes filles et garçons ; (2) appuyer les jeunes filles et garçons dans la réalisation de leur droit à la protection par le renforcement des cadres institutionnels et des mécanismes participatifs ; (3) renforcer l'autonomisation des jeunes filles et garçons et des partenaires de l'action ; (4) Capitaliser et formaliser le positionnement d'Asmae autour de la thématique jeunesse.

Groupes cibles :

9.366 bénéficiaires directs dans les 5 pays :

- 8.153 jeunes (4.153 filles et 4.000 garçons) âgés de 10 à 25 ans dont les droits à l'éducation, la protection et l'autonomisation ont été renforcés.
- 413 professionnel·les de l'éducation et de la protection accompagnés et formés.
- 800 familles bénéficiaires d'accompagnement et séances d'éducation parentale.

44.412 bénéficiaires indirects dans les 5 pays : membres de la communauté (autres jeunes associés aux activités, frères, sœurs et parents des jeunes, bénévoles, spectateurs des ciné-débats et séances de sensibilisation) ; représentants institutionnels.

98 structures touchées : 11 partenaires, 18 établissements scolaires et de formation professionnelle, 57 Organisations de la Société Civile (OSC) du secteur et structures institutionnelles, 6 associations de parents d'élèves, 6 clubs adolescents.

1.4 Objectifs et résultats attendus du programme²

Objectif global : Promouvoir les droits à l'éducation, à la protection et l'autonomisation des jeunes de 5 pays, en appuyant et renforçant leurs capacités comme celles des partenaires locaux qui les accompagnent	
Indicateurs : 1/ Le droit de 8.153 jeunes (4153 filles et 4000 garçons) à une éducation et protection de qualité est renforcé. 2/ 600 jeunes (301 filles et 299 garçons) développent des initiatives citoyennes et communautaires. 3/ La qualité des pratiques éducatives de 413 professionnel·les de l'éducation et de la protection est améliorée.	
Objectifs spécifiques et résultats	Indicateurs
OS1 : Améliorer l'insertion et l'accompagnement scolaire et professionnel des jeunes.	1/ 5550 jeunes (2941 filles et 2609 garçons) ont bénéficié d'un suivi adapté de la part des professionnel·les formés·es au cours du programme (Burkina, Madagascar, Liban, Egypte) 2/ Le taux de réussite aux examens du BEPC et du BAC a augmenté dans les établissements partenaires, d'une année à l'autre (Burkina) 3/ Au moins 60% des jeunes filles et jeunes garçons ont validé leur formation professionnelle (Madagascar) et/ou trouvé un stage ou un emploi (Liban)
R1.1 La qualité de l'éducation des jeunes au sein des établissements scolaires a été améliorée.	1/ Au moins 80% des professionnels formés mettent en œuvre une posture pédagogique motivante et bienveillante adaptée aux publics (Burkina, Egypte). 2/ Les enquêtes auprès des élèves notent qu'au moins 70% des jeunes se disent plus motivés d'une année à l'autre (Burkina)
R1.2 L'insertion socio-professionnelle des jeunes dans le monde du travail a été favorisée.	1/ 80% des professionnels ont renforcé leurs compétences pour une meilleure insertion des jeunes vers l'emploi (Madagascar, Liban, Egypte) 2/ A l'issue du programme, 640 jeunes ont suivi une préformation/formation afin de développer leurs capacités à s'insérer professionnellement (Madagascar, Liban, Egypte)
OS2 : Appuyer les jeunes dans la réalisation de leur droit à la protection par le renforcement des cadres institutionnels et des mécanismes participatifs	Les systèmes de référencement/protection au niveau local et/ou national ont été renforcés au cours du programme (Burkina, Liban, Madagascar, Egypte, Philippines)
R2.1 Les jeunes évoluent dans un environnement mieux sensibilisé aux problématiques qu'ils rencontrent.	1/ Au moins 15.000 parents et membres de la communauté ont été touchés par des activités de sensibilisation visant à améliorer l'accompagnement scolaire, social et professionnel des jeunes (Burkina, Egypte, Philippines, Liban) 2/ Au moins 4

² Cadre logique en annexe

	activités/pratiques prenant en compte les problématiques de genre ont été introduites chez les partenaires (Burkina, Liban, Madagascar, Philippines)
R.2.2 Le cadre protecteur proposé aux jeunes a été renforcé.	1/ 70% des professionnels et points focaux formés sont en capacités d'identifier, accompagner et/ou référer les situations de jeunes à risque ou en danger (Burkina, Liban, Madagascar, Egypte) 2/ 1 425 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial adapté (Burkina, Liban, Madagascar).
OS3 : Renforcer l'autonomisation des jeunes et des partenaires de l'action.	1/ Les jeunes filles et jeunes garçons volontaires accompagnés ont mis en place au moins 6 initiatives (jeunesse, genre, handicap) à destination de leurs communautés (Liban, Philippines, Egypte) 2/ Asmae & ses principaux partenaires ont développé leur réseau collaboratif au cours du programme, 50% ayant noué au moins 1 nouveau partenariat technique et/ou institutionnel (Liban, Madagascar, Egypte, Philippines, Burkina)
R3.1 : Le pouvoir d'agir et l'engagement citoyen des jeunes a été renforcé	1/ Un club d'adolescent est fonctionnel dans chaque établissement partenaire (Burkina) 2/ A la fin du programme, le % de jeunes filles et jeunes garçons volontaires accompagnés déclarant être en capacité de développer une initiative communautaire et citoyenne a augmenté de 50% (Liban, Philippines, Egypte).
R3.2 : Les capacités organisationnelles et de représentation de 8 partenaires sont renforcées.	1/ Les 8 partenaires accompagnés ont renforcé leurs capacités de gestion et de gouvernance par rapport au diagnostic initial (Burkina, Liban, Madagascar, Egypte, Philippines)
OS4 : Capitaliser et formaliser le positionnement d'Asmae autour de la thématique jeunesse	1/ L'action d'Asmae auprès de la jeunesse a été intégrée dans le cadre d'intervention thématique d'Asmae. 2/ Asmae est membre d'au moins trois nouveaux réseaux/plateformes influent.e.s sur la thématique jeunesse (au siège et dans les pays d'intervention).
4.1 : Les apports du programme sont valorisés et partagés.	Au moins 3 bonnes pratiques ont fait l'objet d'une capitalisation.
R4.2 : L'intervention d'Asmae sur la thématique de la jeunesse est reconnue.	1/ Asmae a organisé au moins 5 rencontres de partage d'expérience (Burkina, Madagascar, Egypte, Philippines, France) 2/ Un bulletin d'informations paraît chaque semestre et est diffusé à grande échelle.

2. Description de l'évaluation finale

2.1 Contexte de l'évaluation finale

Il est prévu un cycle de 3 phases de 3 ans sur le programme Cap Jeunesse. La phase 1 du programme a démarré le 1^{er} janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2023 et se poursuivra par une seconde phase à partir du 1^{er} janvier 2024. Dans ce contexte, l'évaluation finale sera une étape importante tant pour analyser le succès de la phase 1 – actions terrain et siège, tout comme pour nourrir l'élaboration de la phase 2 du programme (2024-2026), en cours de réflexion. C'est donc dans une démarche forte d'apprentissage que cette évaluation est envisagée.

2.2 Périmètre de l'évaluation finale - critères

L'évaluation finale externe couvrira l'ensemble des pays du programme. Il est à noter que des évaluations / revues à mi-parcours ont été effectuées en 2022, avec des modalités variées (externe / interne piloté par le siège / interne piloté par le terrain) et un prisme « pays ». Il est attendu que l'évaluation finale assure un prisme « programme » fort et permette une compréhension et analyse harmonisée des actions menées dans les différents pays.

L'objectif général de l'évaluation finale est d'établir un bilan consolidé des résultats du programme, en analysant notamment le niveau de progression des indicateurs et les changements auxquels a contribué le programme (y compris au niveau des actions siège). Il s'agira également d'apprécier la qualité de l'intervention mise en œuvre par Asmae et ses partenaires, en termes de services, d'accompagnement proposés aux jeunes et les effets induits sur leur pouvoir d'agir ; ou encore d'évaluer la qualité de l'accompagnement assuré auprès des partenaires OSC et institutionnels. L'évaluation fera état de constats, enseignements à tirer et proposera des recommandations pour la phase 2 (en gardant en tête la perspective d'une phase 3) et par une démarche participative et constructive, en assurera l'appropriation par les différentes parties-prenantes.

L'évaluation devra également portée sur les axes transverses (genre, participation, AFDE) et donc intégrer une analyse précise de l'intervention sous ces prismes. L'évaluation devra être sensible au genre et participative. Les évaluateur·rices devront se référer à plusieurs documents clés d'Asmae (politique de protection, stratégie genre sur Cap Jeunesse) ainsi que les fiches-outils³ (2 – Genre ; 3 – Biodiversité et climat ; 4 – Jeunesses) de l'AFD.

L'évaluation sera menée selon les critères CAD de l'OCDE⁴ :

- la cohérence du projet [Mesure selon laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution]
- la pertinence du projet [Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds] ;
- l'efficacité globale du projet [Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative] ;
- l'efficience du projet [Mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe] ;
- l'impact du projet [Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non] ;
- le degré de viabilité/durabilité [La viabilité permet de mesurer si les bienfaits d'une activité de développement ont des chances de perdurer une fois que le donneur aura achevé de la financer]

Dans le cadre de l'évaluation finale de la phase I du programme, un accent sera porté sur les critères de **cohérence, pertinence et d'efficacité**. L'efficience, l'impact et la viabilité pourront également être considérés mais dans une moindre mesure : cette priorité étant donnée pour éviter un éclatement et une évaluation trop superficielle. Néanmoins, les effets anticipés (impact) pourront être mis en exergue pour consolider les résultats existants et favoriser des changements au niveau d'effets suivants, au cours de la phase 2.

³ <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-11-02-40-33/guide-methodologique-initiatives-novembre-2022.pdf>

⁴ <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>

2.3 Questions évaluatives à considérer

Les questions évaluatives envisagées sont présentées ci-dessous. Elles devront faire l'objet d'une analyse et d'une priorisation avec des propositions en la matière de la part des consultant·es.

Critères	Propositions de questions
<p>Cohérence : la cohérence du projet [Mesure selon laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution]</p>	<p><u>Alignement sur les cadres stratégiques nationaux et synergie d'action avec les acteurs du secteur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dans quelle mesure le programme s'inscrit-il dans les politiques existantes en faveur des jeunes, dans l'ensemble des pays ? Aux Philippines, dans quelle mesure le programme s'aligne avec la politique genre du département de l'éducation⁵ ainsi qu'avec le cadre national Genre et Développement⁶ ? ⇒ Dans quelle mesure Asmae et ses partenaires ont intégré les réseaux sur les thématiques jeunes et développé des synergies avec les autres acteurs du secteur ? Qu'en est-il de l'implication dans les réseaux sur les violences basées sur le genre (Philippines notamment) ? <p><u>Formation et Insertion Professionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Asmae a-t-elle une position claire sur sa contribution aux différentes étapes du parcours d'insertion des jeunes ? A-t-elle une position similaire entre les différents pays (y compris sur les modalités de partenariat avec les OSC, centres de formation, structures publiques, etc.). Des recommandations sont attendues sur la pertinence des articulations entre les différents acteurs de la FIP et la place d'Asmae. <p><u>Politique de Protection de l'Enfant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les interventions sont-elles cohérentes avec la politique de protection de l'enfant d'Asmae ? ⇒ Les adolescent·es et les jeunes évoluent-ils dans un cadre protecteur (milieu scolaire, milieu professionnel, centre de formation et centre partenaire) ? <p><u>Stratégie genre de Cap Jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les interventions sont-elles cohérentes avec la stratégie genre de Cap Jeunesse ?
<p>Pertinence : la pertinence du projet [Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités</p>	<p><u>Programme :</u> Dans quelle mesure les objectifs du programme et la méthodologie d'intervention répondent aux enjeux des contextes d'intervention et particulièrement les problématiques auxquelles font face les adolescent·es et jeunes ciblé·es ?</p> <p><u>Actions concernant les jeunes :</u></p>

⁵ Gender-responsive basic education policy of the Department of Education

⁶ Gender and Development framework of the country

<p>globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds] ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dans quelle mesure le programme permet-il d'atteindre les jeunes les plus vulnérables (analyse intersectionnelle à déployer) ? Quelles sont les canaux de communication utilisés pour informer les communautés, les adolescent·es/jeunes sur l'existence du projet ? Des mesures d'équité sont-elles mises en place (critères de sélection) ? ⇒ Dans quelle mesure les mécanismes d'insertion socio-économiques sont-ils adaptés et répondent-ils aux besoins des jeunes ? ⇒ Dans quelle mesure les thèmes des activités de sensibilisation (des clubs ados, des cinés débats, au Burkina ; des associations étudiantes aux Philippines⁷) correspondent aux réalités rencontrées par les jeunes (et plus largement, les parents et les communautés) ? <p><u>Accompagnement des professionnel·les :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le renforcement de capacités des professionnel·les répond-il aux attentes et besoins de ces dernier·es ainsi qu'aux enjeux perçus par les jeunes eux·elles-mêmes ? <p><u>Axes transverses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <u>Participation et engagement :</u> Les dispositifs et modalités de participation et d'engagement des jeunes mis en place dans le cadre du programme répondent-ils aux attentes des ados et des jeunes ? ⇒ <u>Protection :</u> Les mécanismes et activités mis en place dans le cadre du programme répondent-ils aux besoins des ados et des jeunes ? Plus spécifiquement, au Burkina Faso, le mode opératoire comble-t-il un manque dans le système de protection des enfants en milieu scolaire ? ⇒ <u>Genre :</u> Le programme répond-il aux enjeux de genre des différents contextes d'intervention ? ⇒ <u>Partage d'expériences interne :</u> les modalités de partage d'expériences inter-pays répondent-elles aux besoins et attentes des équipes Asmae ? Quelles sont les attentes des partenaires et quelles modalités pourraient, en phase 2, permettre une plus grande participation de ces derniers ?
<p>Efficacité : l'efficacité globale du projet [Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative].</p>	<p><u>Atteinte des objectifs et résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le programme a-t-il atteint les résultats attendus en phase 1 ? Qu'en est-il des objectifs du programme ? Quels facteurs ont été facilitant ou freinant ? ⇒ Y a-t-il d'autres résultats inattendus à noter ? ⇒ La méthodologie d'intervention est-elle efficace (logique programme ainsi que rôles respectifs Asmae-partenaires) ? <p><u>Actions concernant les adolescent·es et jeunes :</u></p>

⁷ Supreme Student Governments

	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les mécanismes d'insertion socio-économiques sont-ils efficaces pour l'ensemble des jeunes (quel que soit leur genre, situation de handicap, etc.) (Liban, Egypte, Madagascar) ? ⇒ Des mécanismes ont-ils été mis en place pour assurer un suivi des jeunes après le programme permettant une analyse fine des leviers et des obstacles à leur insertion socio-économique (Liban, Madagascar) ? ⇒ Est-ce que le système de soutien scolaire entre pairs fonctionne et a permis aux élèves de s'améliorer dans certaines matières (Burkina Faso) ? si non, quels sont les obstacles ? ⇒ L'approche adoptée de sensibilisation par les pairs, mettant les adolescent·es et les jeunes au cœur du dispositif de sensibilisation a-t-elle prouvé son efficacité (Burkina Faso, Philippines, Madagascar) ? Quelles en sont les limites ? En parallèle, les stratégies de sensibilisation auprès des parents et des communautés sont-elles efficaces (Burkina Faso, Egypte) ? ⇒ Le programme a-t-il contribué à améliorer l'accès des jeunes en situation de handicap à des services d'éducation et de préformation ? <p><u>Contribution au renforcement du pouvoir d'agir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dans quelle mesure le programme contribue-t-il au renforcement du pouvoir d'agir des jeunes ? ⇒ Analyse multidimensionnelle du pouvoir d'agir : quelle dimension a le plus d'impact sur le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes ? Sur quelle dimension, Asmae est-elle la plus efficace ? Sur quelle dimension, Asmae a-t-elle le plus de valeur ajoutée ? <p><u>Accompagnement des professionnel·les et collaboration multi-acteurs·rices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dans quelle mesure le renforcement de capacités des professionnel·les a-t-il permis d'améliorer la qualité des services d'accompagnement psychosocial, d'éducation, de formation et/ou de protection (attitudes, pratiques) ? Les adolescent·es et jeunes perçoivent-ils ces changements ? ⇒ Les systèmes de protection mis en place permettent-ils effectivement l'identification et le référencement des adolescent·es et jeunes à risque ou en danger (y compris sur les violences basées sur le genre) ? Une fois identifié, l'accompagnement social a-t-il permis une amélioration de la situation des adolescent·es (Burkina Faso) ? ⇒ La collaboration entre les différentes parties-prenantes est-elle effective et efficace ? Quelles ont été les stratégies développées pour amener les différents secteurs à collaborer afin d'adopter une approche holistique ? Quelles ont été les mécanismes déployés pour ancrer les bonnes pratiques sur le long terme ?
--	--

	<p>⇒ Les Mise En Réseau constituent-elles une méthodologie efficace de renforcement de capacités des acteurs ?</p> <p>⇒ Les stratégies de renforcement de capacités techniques et organisationnelles des partenaires sont-elles efficaces ?</p> <p><u>Axes transverses :</u></p> <p>⇒ <u>Participation</u> : Comment la participation de tou·tes est-elle promue ? Les modalités et dispositifs de participation et d'engagement des jeunes envisagés par le programme permettent-ils une participation effective, inclusive et sûre des jeunes ? L'accompagnement des adolescent·es et jeunes pour leur permettre de participer est-il adapté ? Quand est-il du renforcement de capacités des adultes facilitant la participation ? La participation des jeunes est-elle acceptée/encouragée par les différentes parties prenantes (partenaires OSC, communautés, parents, autorités locales) ?</p> <p>⇒ <u>Genre</u> : Dans quelle mesure, le programme répond-il de façon appropriée aux enjeux de genre ? Dans quelle mesure, la stratégie genre de Cap Jeunesse est-elle efficacement opérationnalisée ? Dans quelle mesure, le renforcement de capacités sur le genre au niveau d'Asmae et de ses partenaires est-il efficace ?</p> <p>⇒ <u>Protection</u> : Dans quelle mesure, la politique de protection est effectivement mise en œuvre ?</p> <p>⇒ <u>Partage d'expériences interne</u> : Dans quelles mesure les dispositifs actuels de partage inter-pays permettent une montée en compétences des équipes ?</p>
--	--

2.4 Approche et méthodologie

Il est essentiel que l'évaluation se déroule de façon **participative**, en impliquant :

- Les adolescent·es et les jeunes ciblé·es par le programme, idéalement en groupe non mixte (y compris, des jeunes appartenant aux minorités de genre – particulièrement aux Philippines) ainsi que leurs familles
- Les partenaires OSC et partenaires institutionnels
- Les équipes d'Asmae
- Toute autre partie-prenante pertinente (AFD, autre(s) bailleur(s) institutionnel(s), ONG pairs, etc.)

Le choix de la **méthodologie** est à affiner sur la base des échanges entre Asmae et les consultant·es sélectionné·es : a minima, une **approche qualitative** sera mise en œuvre au travers d'entretiens, de focus group discussions et d'observation d'activités.

Une approche combinant **qualitatif et quantitatif** sera une plus-value. En effet, une méthodologie quantitative, notamment sur les résultats et changements au niveau des jeunes pourra être envisagée. Cela s'inscrit dans une démarche plus large lancée par Asmae sur Cap Jeunesse en termes d'amélioration du suivi et notamment de l'outillage afin de mieux mesurer les effets du programme en termes de pouvoir d'agir des jeunes et de permettre une mesure harmonisée des indicateurs du programme. Ainsi, il est prévu qu'un indicateur de niveau macro soit développé pour mieux refléter les contributions du programme au renforcement du pouvoir d'agir des jeunes impliqué·es et accompagné·es à travers Cap



Jeunesse (d'ici au mois d'avril 2023). Cet indicateur macro pourrait être mesuré dans le cadre de l'évaluation finale et nécessiter une méthodologie quantitative. Ce sera rediscuté en amont et au cours de l'atelier de cadrage. Néanmoins, les offres soumises (méthodologie, composition de l'équipe) seront notamment évaluées dans cette perspective (capacité à mettre en œuvre une méthodologie mixte). Quoi qu'il en soit, la méthodologie proposée devra permettre une triangulation des données.

La consultance intégrera **plusieurs étapes** :

- Une revue documentaire, premiers échanges, rapport provisoire de cadrage
- Un atelier de cadrage
- Finalisation du rapport de cadrage (finalisation de la méthodologie et des outils y compris un référentiel/matrice d'évaluation)
- La collecte de données sur le terrain. Il est souhaité que l'ensemble des pays soient couverts par la collecte de données (avec 2 à 3 missions terrain de(s) consultant·e(s) internationaux). Néanmoins, différentes modalités peuvent être envisagées : en plus des missions internationales, des collectes de données complémentaires doivent être envisagées en lien avec des consultant·es nationaux (faisant partie de l'équipe proposée). Par ailleurs, certains bureaux pays d'Asmae (Philippines, Liban) peuvent appuyer la collecte de données des consultant·es.
- Des ateliers de restitution « à chaud » au niveau pays
- Un atelier de restitution « à froid », une fois le rapport final validé, réunissant l'ensemble des bureaux d'Asmae, certains partenaires ainsi que l'AFD.

La consultance respectera les **principes clés suivants** :

L'évaluation doit respecter les droits des personnes interviewées en leur garantissant confidentialité et sécurité. Les consultant·es s'engagent à lire, comprendre et signer la politique de protection de l'enfant d'Asmae à laquelle ils devront se conformer. Le rapport d'évaluation est la propriété d'Asmae qui décide de son usage.

Les consultant·es sont soumis·es à une obligation de confidentialité concernant l'ensemble des informations et documents dont ils·elles pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leur mission. Les consultant·es protègent les informations recueillies et ne les utilisent pas pour en retirer un bénéfice quel qu'il soit.

2.5 Livrables

Les livrables attendus sont :

- Rapport de cadrage provisoire (avant atelier) et définitif (après atelier) qui intégrera une partie contextuelle (éléments relatifs au programme évalué et les premiers constats sur la base de la revue documentaire), la définition d'une méthodologie, le plan de collecte et les outils afférents ainsi qu'un calendrier prévisionnel détaillé mis à jour.
- Rapport provisoire (avant revue par le COPIL) et définitif d'évaluation, intégrant :
 - une synthèse/résumé exécutif en début de rapport (max. 10 pages)
 - une partie sur la méthodologie appliquée
 - une partie de présentation des données collectées, de l'analyse (constats et enseignements à en tirer), y compris sur les enjeux transverses de participation et du genre
 - une partie sur les recommandations
 - des annexes avec des fiches pays (2 pages max. par pays) résumant les constats et recommandations par pays
- Présentations ppt pour chacun des ateliers (« à chaud » par pays et « à froid » au global)

L'ensemble des documents devra être soumis dans les 2 langues de travail – français et anglais.

3. Modalités de mise en œuvre

3.1 Calendrier

Le calendrier proposé pour la consultance est le suivant :

Étapes	Échéance (Les dates sont flexibles et seront rediscutées)
Processus de candidature	De mi-février à mi-mars 2023
Sélection des consultant·es	Mi Mars
Mise en place du contrat	3ème semaine de mars
Rapport de cadrage provisoire	1 semaine avant l'atelier
Atelier de cadrage	Mi avril
Rapport de cadrage définitif	Fin avril
Missions sur le terrain (avec restitutions à chaud / ppt)	Mai-Juin-Juillet
Rapport provisoire	20 août
Rapport final définitif	Mi septembre
Ateliers de partage	Fin septembre

Cette proposition prend en compte plusieurs contraintes et échéances, à savoir :

- le souhait d'obtenir les conclusions de l'évaluation de la phase 1 en amont (3^{ème} trimestre 2023) pour pouvoir intégrer les recommandations dans l'élaboration de la phase 2 pour laquelle une proposition complète sera soumise à l'AFD en novembre.
- les contextes spécifiques aux pays telles que les fêtes religieuses (le Ramadan à partir du 23 mars jusqu'à la fin avril, Aïd el Adha la dernière semaine de juin, etc.) ou le calendrier scolaire (privilégier le mois de mai pour le Burkina Faso, l'Egypte et les Philippines).
- la consultance sur l'harmonisation des outils de suivi-évaluation du programme Cap Jeunesse (période principale de revue des indicateurs et de travail sur les outils de janvier à avril 2023).

3.2 Budget

Le budget de la consultance sera d'un montant maximal de 42 000 euros TTC tout compris. Ceci inclut les honoraires professionnels pour les consultant·es de même que les coûts afférents aux missions sur le terrain – a minima 2 (coûts de transport international, frais de visas, per diem et transports locaux dans le pays) ainsi que les coûts liés aux visites de·s consultant·es au siège d'Asmae (transport, per diem).

3.3 Pilotage et rôle d'Asmae

Le suivi de la consultance sera assuré par un **comité de pilotage ad hoc** composé des personnes suivantes :

Asmae Siège : la Responsable Expertise et programmes multi-pays et la Référente Technique Education / Protection de l'enfance

Asmae terrains : un·e représentant·e par pays (chargé·e de projet, conseiller·e technique, responsable projet-partenariat, responsable qualité ou personnel suivi-évaluation) sera invité·e à participer au comité. Pour des raisons logistiques, il est possible que seulement certains des 5 pays d'intervention soient représenté·es.



L'agence Française de Développement pourra également être représentée au sein du comité de pilotage si elle le souhaite ; ou associée au moment de la validation des livrables principaux (rapport d'évaluation).

Seront également associées aux temps clés du processus d'évaluation, les Responsables programmes (Afrique, Asie-Moyen-Orient) – notamment sur la validation des livrables et possiblement sur des temps d'échanges (entretiens, restitutions) ou de partage de documents.

Le COPIL, coordonné et animé par la Responsable Expertise et programmes multi-pays, sera responsable des tâches suivantes :

- Sélection des consultant·es
- Transmission des documents relatifs au programme
- Participation à l'atelier de cadrage
- Revue du rapport de cadrage
- Apports, contributions et feedback dans les différentes étapes de rédaction du rapport provisoire et final
- Participation à la restitution finale

Lors des missions terrain, les équipes d'Asmae (bureaux pays) assureront :

- La coordination et préparation logistique de l'évaluation avec les différentes parties prenantes du projet
- L'accompagnement des consultant·es dans les visites, observations et entretiens (facilitation de la logistique, interprétation si besoin – idéalement les consultant·es maîtriseront les langues parlées par les groupes cibles)
- L'organisation (logistique) des activités d'évaluation (FGD, entretiens, observations, etc.) et ateliers de restitution à chaud impliquant les partenaires et représentant·es des jeunes, le cas échéant

Par ailleurs, les bureaux terrain seront responsables d'assurer une restitution finale « à froid » auprès des partenaires et des adolescent·es et jeunes impliqué·es dans le programme.

Enfin, Asmae sera également responsable de la diffusion du rapport final, de la synthèse ou d'articles résumant les principales leçons apprises et recommandations, auprès d'un large public (partenaires dans les pays, bailleurs, donateurs, etc.) dans un souci de transparence, de redevabilité et d'apprentissage

4. Réponse à l'appel d'offres

4.1 Profil des consultant·es

L'évaluation sera de préférence effectuée par une équipe comprenant un·e/des consultant·es internationaux ayant une solide expérience en évaluation, une expérience pertinente thématique et géographique et collaborant avec des consultant·es nationaux. Si possible, l'équipe de consultant·es démontrera une certaine parité pour permettre, dans certains cas, une collecte de données qui se fasse en groupe non mixte. La participation d'un·e/des consultant·es internationaux permettra d'assurer une cohérence du processus, tant en termes de méthodologie (protocole et outils) qu'en termes d'analyse.

L'expérience et les qualifications requises des consultant·es sont :

Une expertise sur les questions de formation-insertion professionnelle, renforcement du pouvoir d'agir des jeunes, accompagnement de l'adolescence et/ou protection

Une bonne maîtrise des approches transverses (AFDE, genre et participation)

Une solide expérience dans le domaine de l'évaluation.

Expérience du travail en partenariat avec des organisations locales et/ou dans le domaine du renforcement des capacités et d'appui aux OSC.



Expérience de coordination et en conduite d'études complexes (consultant·es internationaux)
Excellente maîtrise de l'anglais et du français. Il est spécifié que les livrables seront rédigés dans les 2 langues.

Une connaissance des pays concernés est une valeur ajoutée.

4.2 Modalité de soumission des offres

Les consultant·es intéressé·es devront soumettre :

- Une offre technique** comprenant :
 - Une lettre de soumission
 - Une note de compréhension et de commentaires des termes de référence, de présentation de la méthodologie utilisée (précisions sur l'approche quali/quantitative, questions évaluatives affinées et proposition de priorisation, etc.) et la valeur ajoutée des différent·es consultant·es au sein de l'équipe, la répartition de rôles et responsabilités au sein de l'équipe et les modalités de coordination (10 pages maximum)
 - Les expériences et références pertinentes des consultant·es (10 pages maximum)
 - Deux rapports d'évaluation récents (si possible l'un en français et l'autre en anglais) dans un périmètre thématique et géographique similaire de l'évaluation présente

- Une offre financière comportant :**
 - le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises)
 - les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, frais de transport, etc.)
 - les modalités de paiement souhaitées
 - L'offre financière doit prendre en compte l'ensemble des frais liés à la collecte de données sur le terrain

Les offres peuvent être soumises **en français ou en anglais**.

Les offres seront évaluées par un comité sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation suivants :

- Compréhension des TDR et méthodologie proposée
- Qualification, expérience, cohérence, plus-value de l'équipe proposée et capacité à couvrir les 5 pays
- Autres critères : qualité des exemplaires de rapports d'évaluation soumis et références des consultant·es
- Proposition financière

Si vous souhaitez manifester votre intérêt dans le cadre de cet appel d'offres, merci de bien vouloir soumettre votre proposition par courrier électronique à l'adresse suivante pole-ai@asmae.fr avant le **17 mars 2023, 18h heure de Paris (GMT+1)**.